

Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Guéret



Sommaire

I. Liste des signataires	3
II. Visas	3
1. LE CONTEXTE.....	4
1.1 Guéret : un centre logistique important de l'armée de terre depuis plus de cinquante ans	4
1.2 Le fait générateur, les conséquences pour le territoire de la Communauté de Communes de Guéret-Saint-Vaury	4
1.3 L'élaboration du contrat	5
1.4 Le périmètre d'application retenu pour la mise en œuvre du contrat de redynamisation du site de défense (CRSD).....	5
1.5 La durée du contrat	5
2. L'EMPRISE MILITAIRE	6
3. LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL	6
3.1 Une offre territoriale appréciée de ses habitants.....	7
3.2 Des dynamiques de développement, mais une situation économique complexe	7
3.3 Des pistes de développement passant par un renforcement de l'image et du positionnement du territoire	9
4. L'ELABORATION DU CONTRAT DE REDYNAMISATION.....	9
4.1 Une emprise militaire à intégrer au CRSD	9
4.2 Une démarche partenariale.....	9
4.3 Les modalités d'application du Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Guéret.....	10
4.4 Les axes stratégiques du contrat	10
5. LES ENGAGEMENTS FINANCIERS LIES AU CONTRAT	14
6. LA GOUVERNANCE ET L'EVALUATION	16
6.1 La gouvernance	16
6.2 L'évaluation	16
7. LES FICHES ACTION	17
Signatures des partenaires	28
ANNEXES.....	29

I. Liste des signataires

Entre

L'Etat,
représenté par Monsieur Claude SERRA, Préfet de la Creuse

La Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury,
représentée par Monsieur Michel VERGNIER, Président de la Communauté de
Communes de Guéret Saint-Vaury

II. Visas

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2335-2 ;

VU la circulaire du Premier Ministre n° 5318/SG du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées ;

VU la délibération de la Communauté de communes de Guéret Saint Vaury en date du 22 juin 2011 autorisant son Président à signer le Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Guéret ;

Il est convenu ce qui suit :

1. LE CONTEXTE

1.1 Guéret : un centre logistique important de l'armée de terre depuis plus de cinquante ans

Ouvert en mai 1956, l'établissement «ingénieur Gouineau» de Guéret a été pendant plus de cinquante ans un centre important de stockage des rechanges des matériels de l'armée de terre. Bien situé au centre de la France, il desservait en pneumatique, containers et pièces mécaniques toutes les unités des forces terrestres.

En 1989, cet établissement employait 275 agents. Réorganisé, en 1999, il perd une partie de son autonomie et devient un détachement de base de soutien du matériel.

Cette présence militaire qui contribuait fortement à la vie économique du bassin d'emploi de Guéret va disparaître à l'été 2014. En effet, après une diminution de ses effectifs depuis plus de vingt ans l'activité de site s'arrêtera fin 2012 suivie d'une fermeture en 2014.

1.2 Le fait générateur, les conséquences pour le territoire de la Communauté de Communes de Guéret-Saint-Vaury

L'arrêt des activités du détachement de la 13ème BSMAT de Guéret et sa fermeture s'inscrivent dans les directives formulées par la circulaire du Premier ministre en date du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées.

Ce redéploiement des armées concerne très directement la commune de Guéret. En effet, la fermeture de ce détachement du matériel entraîne une perte de 116 emplois dont 108 civils.

Suivant l'enquête de l'INSEE de mai 2009, la fermeture du détachement de la 13ème BSMAT entraîne également la disparition de 5 emplois indirects et de 57 emplois induits. Soit une perte totale de 178 emplois.

En termes de population, avec les familles cela représente 468 personnes qui résident en Limousin.

Pour la commune de Guéret, c'est globalement 136 (116 emplois directs + 20 emplois indirects et induits) emplois de moins, soit 1,4% des emplois salariés de la commune.

Seul le délégué militaire départemental restera sur Guéret, soit trois emplois.

1.3 L'élaboration du contrat

Conformément au dispositif d'accompagnement mis en place par la circulaire du Premier ministre le 25 juillet 2008, un comité de site présidé par monsieur le préfet de la Creuse a été installé le 11 septembre 2008 et réuni six fois le 19 janvier, le 18 mai, le 9 juillet, le 7 décembre 2009, le 21 juin 2010 et le 16 mai 2011. Il regroupait les principaux élus du département et les services de l'Etat.

Les élus ont immédiatement donné leur accord pour la réalisation de deux études prévues dans le dispositif d'accompagnement territorial. La première, confiée au cabinet SODIE/SEMAPHORES pour la réalisation du diagnostic territorial suivi d'une phase d'accompagnement de projet. La deuxième, l'étude d'impact, en termes de populations et d'activités, conduite par les services régionaux de l'INSEE, au regard des informations délivrées par l'ensemble des organismes militaires. Les conclusions de l'étude INSEE ont été présentées au comité de site du 18 mai 2009 et celles du diagnostic territorial au comité de site du 7 décembre 2009. Elles sont jointes en annexe à ce document.

Les comités techniques, pilotés par le secrétaire général de la préfecture de la Creuse et le directeur des services de la communauté de communes de Guéret - Saint-Vaury ont traité des thèmes suivants :

- revitalisation de l'emprise militaire
- accueil de l'usine de production d'énergie par biométhanisation de la société Abiodis
- aménagement et extension de zones d'activités
- aides aux entreprises
- construction d'un éco-quartier tertiaire
- packs domotiques à domicile
- développement des éco-activités appliquées à l'industrie
- développement touristique
- ressources humaines

En cette période de crise économique, l'objectif poursuivi a constamment été de favoriser l'accueil d'activités industrielles et de services au bénéfice de nouvelles entreprises ou pour le développement de celles déjà implantées sur le territoire.

Les projets retenus au contrat de site s'inscrivent dans le prolongement des actions en cours sur le territoire de la communauté de communes de Guéret - Saint-Vaury.

1.4 Le périmètre d'application retenu pour la mise en œuvre du contrat de redynamisation du site de défense (CRSD)

Le périmètre du contrat de site retenu est celui de la communauté de communes de Guéret - Saint-Vaury, acté en comité de site le 7 décembre 2009.

1.5 La durée du contrat

La durée du présent contrat est de trois ans, à compter de sa signature par chacune des parties, reconductible une fois par un avenant portant sur deux années au maximum.

2. L'EMPRISE MILITAIRE

La BSMAT occupe un site industriel construit à Guéret à la fin des années 1930, site initialement destiné à accueillir une usine d'obus. La guerre ayant mis fin au projet, le site a ensuite été repris par l'armée à la fin du conflit, qui l'a transformé (1955) en complexe logistique, au service de l'arme du matériel. Il prendra alors le nom d'ETAMAT Ingénieur Général Gouineau (établissement du matériel). Aménagé, transformé, doté de nouveaux bâtiments et équipements, le site s'étend aujourd'hui sur une **emprise de 19,7 ha** (pour environ **57 000 m² SHON**), en périphérie immédiate de Guéret (sortie nord), et en bordure de voie rapide (N145, reliant les autoroutes A20 et A71). Site clôturé et sécurisé, il est également doté d'un branchement fer. Il présente au global plusieurs zones fonctionnelles distinctes, dont les équipements spécifiques orientent fortement leurs potentiels de reconversion :

- **L'entrepôt principal** et ses bureaux attenants, pour environ 40 500 m² SHON (dont 39 000 m² d'entrepôt environ), sont fonctionnels, en bon état, mais peu adaptés aux exigences de la grande logistique moderne ; des projets de reconversion industrielle ou de logistique moyenne peuvent y être envisagés.
- **La zone de vie** regroupe principalement un ensemble de 7 bâtiments tertiaires (logements collectifs, mess/restauration collective, infirmerie ...) à l'entrée sud du site, pour environ 2 600 m² SHON. En bon état, leur reconversion comme bureaux ou logements semble tout à fait possible.
- Les **ateliers**, la **zone de stockage**, et la station d'épuration entourent l'entrepôt, et présentent de grandes surfaces de stockage (plein air et hangars de 3 500 m² SHON environ) deux bâtiments industriels (ateliers de mécanique et ateliers de peinture et maintenance de conteneurs de transports, pour une SHON totale de 5 900 m² environ).

Si l'on peut envisager d'isoler la zone de vie du reste du site pour y conduire un projet indépendant (notamment tertiaire), une réflexion approfondie doit être menée sur la typologie et la **compatibilité des projets** à mener sur l'entrepôt, les ateliers, et les zones de stockage et d'épuration, du fait notamment de la configuration du site, et des spécificités techniques de ces zones. Ce dernier point, abordé dans les études préparatoires à l'élaboration du CRSD, doit être **approfondi par des études techniques ad hoc** pour les éléments les plus complexes (entrepôt logistique, ateliers). Ces études devront établir et détailler l'ensemble des caractéristiques de ces équipements en vue de leur reprise par un porteur de projet : capacités des sols et planchers, diagnostics thermiques, mise à niveau normes militaires / normes civiles ...

(cf. plan joint en annexe du site de la BSMAT de Guéret)

3. LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le diagnostic, confié au cabinet Sémaphores et réalisé dans l'année 2009 met en avant les caractéristiques du territoire, et les actions de développement

économique qui pourraient y être conduites dans la perspective du Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Guéret. Il s'appuie sur les démarches et études récentes de développement (SCOT) et sur la rencontre des acteurs économiques (élus, acteurs institutionnels, entreprises ...).

3.1 Une offre territoriale appréciée de ses habitants

Situé au centre de la France, à mi chemin entre Poitiers et Clermont Ferrand (env. 150 km de chacune de ces villes), le territoire de la Communauté de Communes de Guéret-Saint Vaury bénéficie de cette position de centralité en étant desservi par la N145 (2x2 voies), route qui forme un barreau entre les autoroutes A20 et A71, et met le territoire à 3h de route de Paris ou Toulouse. Il souffre en revanche d'une desserte ferroviaire peu avantageuse, n'étant pas desservi par les trains de grandes lignes.

Territoire de près de 30 000 habitants environ, il compte 19 communes, tournées vers la ville centre de Guéret, qui totalise environ 14 000 habitants. Préfecture du département de la Creuse, cette dernière fait bénéficier son territoire des équipements et niveaux de service supérieurs d'un chef lieu de département : écoles, collèges et lycées, formations supérieures, administrations, centre hospitalier, gamme de commerces variée. Le territoire présente de plus une disponibilité de maisons et logements dans des niveaux de prix abordables, et un environnement rural et naturel de grande qualité.

Pour ces raisons, le territoire est jugé positivement par ses habitants, qui louent sa qualité de vie mais déplorent certains a priori négatifs dont il souffre, du fait notamment de son éloignement des grandes agglomérations (la plus proche, celle de Limoges, se situant à une heure de route environ), ou du fait du vieillissement de sa population (solde naturel de la population structurellement négatif, et part croissante des seniors dans cette dernière)

3.2 Des dynamiques de développement, mais une situation économique complexe

La dynamique économique du territoire est relativement fragile, reposant sur les filières économiques et entreprises historiques de l'agriculture et de l'agroalimentaire, du bâtiment, de la métallurgie, du textile, du bois et de la menuiserie-fabrication de meubles, des transports routiers, des équipements électriques, etc. Cette fragilité peut s'expliquer par la faible densité de l'environnement, en termes de population et d'acteurs économiques. Il en résulte une absence de débouchés locaux significatifs, un marché local de l'emploi difficile, notamment pour ce qui relève des compétences techniques et administratives, et des capacités d'investissement limitées. Les entreprises se tournent donc vers l'extraterritorial, cherchant quand elles le peuvent à travailler en réseau (recherche de donneurs d'ordres, sous-traitants et prestataires techniques) avec les bassins de Saint- Etienne et Montluçon (métallurgie), Toulouse ou Bordeaux, les deux pôles de compétitivité Elopsys et le Pôle Européen de la Céramique à Limoges ainsi qu'avec la grappe d'entreprises constituée autour de l'environnement également à Limoges.

Aux côtés de cette économie de production, le territoire bénéficie d'une dynamique relative de son économie résidentielle, portées par les filières héritées du statut de ville-préfecture, et par les différentes activités de services à la population : commerces, développement du tourisme, services à la personne.

De fait, consciente des fragilités du tissu économique, la collectivité s'investit fortement dans la promotion des dynamiques économiques du territoire :

- Sur le plan stratégique, avec la définition des positionnements économiques du territoire : des initiatives récentes ont fait émerger la filière de la domotique appliquée aux besoins des personnes âgées, ou celle des activités industrielles nécessitant une gestion fine de leurs impacts environnementaux.
- Dans l'accompagnement opérationnel du développement : déclinant les orientations stratégiques qu'elle a choisies, la collectivité a créé un pôle « Domotique et Santé », initiative reposant sur des équipements dédiés (formation, accueil de projets), la mise en réseau des compétences et énergies du territoire (entreprises, structures de formation, collectivités locales, départementales, régionales, Europe), et un appui au portage de projets innovants. Par ailleurs, la Communauté de Communes a créé et porte une zone d'activités pilote et exemplaire en matière de gestion environnementale (normée ISO 14001), le Parc Industriel de l'Agglomération de Guéret, destiné à accueillir, dans un cadre paysager soigné, des industries recherchant la meilleure performance environnementale. Elle s'investit dans ses différents projets dans une logique d'accompagnement systématique au cas par cas des différents porteurs de projets, et une logique de subsidiarité de ses actions, accordant toute sa place au réseau de ses partenaires économiques (consulaires, fédérations professionnelles,) et institutionnels (collectivités supraterritoriales).
- Dans la promotion du territoire : exploitant par les outils du marketing territorial ses atouts environnementaux et de qualité de vie, ainsi que ses dynamiques économiques, la collectivité promeut le territoire sur les plans économiques, résidentiels, et touristiques, par des canaux divers (salons, communication institutionnelle, campagnes ciblées, création de l'Aire des Monts de Guéret, sur la N145, dédiée à la promotion du territoire), et par des actions directes de prospection de candidats à l'implantation. Des réussites récentes – implantations d'entreprises d'envergure – affirment la pertinence de cette politique de la collectivité.

Ainsi, malgré les phénomènes de dépression démographique, de perte de densité, de difficultés particulières de certains secteurs économiques, le territoire sait trouver et exploiter des dynamiques nouvelles de développement, grâce notamment à l'action de la collectivité.

3.3 Des pistes de développement passant par un renforcement de l'image et du positionnement du territoire

Au global, les pistes de développement du territoire soulevées par le travail de diagnostic renvoient à deux axes majeurs :

- La dynamisation du tissu économique « actuel » :
 - Politique de réseau « extraterritorial » dans l'ensemble des actions d'accompagnement des entreprises : recrutement, appui-conseil, prospection exogène sur les filières économiques historiques.
 - Amélioration de l'offre d'accueil de l'entreprise pour toutes leurs phases de développement (logique de parcours d'implantation, dans l'ensemble de la gamme d'équipements d'accueil, depuis l'anté-création, la pépinière, jusqu'à la zone d'activité spécifique ou l'immobilier d'activités).
- La recherche de voies nouvelles de développement et l'accompagnement des acteurs du territoire cherchant à s'y engager :
 - Recherche de nouvelles filières et nouveaux secteurs sur lesquels positionner le territoire, selon ses atouts et ses dynamiques d'évolution.
 - Politique d'attractivité exogène renforcée, à destination des entreprises des « nouveaux » secteurs d'activité sur lesquels souhaite se positionner le territoire (mise en avant des équipements, de l'offre d'accueil, des services), comme à destination de nouveaux habitants (politique globale du nouvel arrivant, mêlant l'habitat, les services, et l'emploi au service d'un projet de vie).

C'est donc sur ces bases que les acteurs du territoire, mobilisés dans le cadre de la démarche d'élaboration du CRSD, ont travaillé pour définir les actions de développement présentées dans les fiches action détaillées ci-après.

4. L'ELABORATION DU CONTRAT DE REDYNAMISATION

Face aux enjeux que représente le départ des activités militaires pour le développement du territoire, il a été décidé par le gouvernement de mettre exceptionnellement en place un contrat de redynamisation de site défense (en passant outre la condition du seuil de 200 emplois supprimés normalement requise pour ce type de dispositif), dispositif se déclinant dans les modalités décrites ci-après.

4.1 Une emprise militaire à intégrer au CRSD

Seul un site, le détachement de la 13^{ème} BSMAT est concerné par le plan de redéploiement des armées au titre du CRSD de Guéret. Il fait l'objet de projets d'aménagement détaillés dans les fiches-actions annexées au présent contrat.

4.2 Une démarche partenariale

Un Comité de Site de Défense a été mis en place en 2008, sous la présidence du Préfet de la Creuse, comité qui a lancé et piloté une démarche partenariale d'élaboration du CRSD avec l'ensemble des acteurs du développement : élus, services territoriaux de l'Etat, consulaires, délégation aux restructurations du Ministère de la Défense, collectivités locales, départementale et régionale, services de la DATAR, cabinet conseil, spécialistes ...

Cette démarche a reposé sur trois leviers principaux :

- La mesure de l'impact économique local des activités militaires (étude d'«Estimation des emplois et populations liés à l'établissement de Guéret», réalisée par l'INSEE).
- La détection de projets industriels et l'accompagnement de ceux-ci à l'implantation sur le territoire : un projet important, initialement pressenti pour s'implanter sur le site de la BSMAT a ainsi été appuyé ; il s'implantera finalement sur le Parc Industriel de l'Agglomération de Guéret, avec l'appui des partenaires du CRSD (cf. fiche action n° 2).
- L'appui à l'émergence de projets locaux de développement et de reconversion du site : la démarche de diagnostic territorial a mis en avant des projets potentiels de développement économique, projets que les acteurs locaux et les partenaires du CRSD ont par la suite travaillé, individuellement ou ensemble, lors de travaux de groupe pour aboutir aux mesures détaillées dans les fiches-actions ci-après.

Concrétisant cette démarche partenariale, le CRSD formalise les mesures d'accompagnement du territoire décidées par les partenaires signataires, pour sa redynamisation suite au départ des activités militaires :

- Mesures de reconversion de l'emprise militaire libérée
- Mesures de redynamisation du territoire
- Projets de développement du territoire

Il détaille, pour chacun des projets considérés, la nature des actions à conduire ainsi que les maîtrises d'ouvrages et partenaires de ces actions, les éléments de coût, de calendrier, les objectifs et indicateurs d'évaluation, ainsi que les engagements de chacun des partenaires, notamment les engagements financiers (plans de financement prévisionnels de chaque action).

4.3 Les modalités d'application du Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Guéret

Le périmètre d'application du CRSD sera celui de la Communauté de Communes de Guéret-Saint Vaury. Sa durée sera de trois ans à compter de sa signature, renouvelable une fois pour deux années maximum par avenant.

4.4 Les axes stratégiques du contrat

Les axes de développement proposés au titre du CRSD ont pour objectif majeur d'engendrer la création d'au moins 116 emplois et de reconstituer 0,3 million d'euros par an de ressources perdues par l'économie du bassin Guéretois.

La revitalisation du site du BSMAT, les aides directes à la création d'emplois et les études sur la naissance de nouvelles filières devraient générer à moyen terme 192 emplois nouveaux auxquels viendront s'ajouter les emplois créés suite à l'aménagement du parc industriel de l'agglomération de Guéret.

Le contrat retient trois axes prioritaires :

Axe 1 : Favoriser l'accueil d'opérateurs publics et privés

La Communauté de Communes s'est positionnée fortement depuis 2000 sur le soutien aux porteurs de projets et notamment l'aménagement d'un Parc Industriel certifié ISO 14001 susceptible d'accueillir des entreprises industrielles en développement. La Communauté de Communes dispose actuellement d'un stock de terrains aménagés d'une surface de 2 à 3 hectares. Cependant, ces aménagements sont insuffisants au regard des contacts engendrés par la politique prospective de la Communauté de Communes. Il convient donc de développer l'aménagement du Parc Industriel pour permettre l'implantation d'entreprises ayant des besoins fonciers supérieurs à 3 hectares.

Dans le cadre de ces contacts avancés avec les industriels, il paraît également essentiel de mobiliser l'ensemble des financements disponibles auprès des partenaires que sont l'Europe, l'Etat, le Conseil Régional du Limousin et le Conseil Général de la Creuse. Les besoins financiers des entreprises sur des projets innovants sont très importants et les aides mobilisables sur ce type de projet sont une composante essentielle de l'implantation future des entreprises dans un contexte concurrentiel exacerbé. La Communauté de Communes, dans le cadre de ses objectifs de développement économique doit donc rassembler tous les partenaires susceptibles de soutenir les projets entrepreneuriaux.

Concernant le site actuel de la BSMAT de Guéret couvrant une surface importante en bordure de la RN 145, les 20 hectares actuellement dédiés à la logistique militaire sont idéalement placés à l'entrée de Guéret et peuvent être une vitrine pour l'agglomération. De plus, le site débouche directement sur une voie permettant une liaison directe au centre-ville. Le site a de plus été régulièrement entretenu et au-delà du bâtiment principal qui est naturellement adapté à des activités de logistique, la présence de bureaux, ateliers et logement peut être un atout principal dans sa reconversion. Le potentiel de développement de ce site en y intégrant des activités économiques privées ou publiques est donc relativement important.

Afin de préparer le devenir de ce site, il convient donc d'étudier précisément ses caractéristiques techniques. Cette étude minutieuse donnera un premier aperçu des possibilités réelles de son développement et de ses possibilités de reconversion.

A partir de ce dossier technique, l'objectif est bien évidemment d'installer sur le site des activités créatrices de richesses et d'emplois, qui intégreront l'objectif de

qualité que la Communauté de Communes s'est fixé en termes d'aménagements. Pour réussir cette conversion, des appuis devront être mobilisés auprès d'acteurs publics et privés susceptibles de réaliser des démarches de prospection exogène au territoire.

Axe 2 : Développer de nouvelles filières et de nouveaux projets respectueux des principes de développement durable

Dans un monde aux ressources limitées, les projets qui se développeront à l'avenir respecteront une conception de l'intérêt public associant la croissance économique à la protection de l'environnement, tout en essayant de limiter les inégalités sociales. Ces principes sous-tendent les réflexions de la Communauté de Communes concernant les possibilités de développement de son territoire. A ce titre, la collectivité souhaite faire « éclore » localement de nouvelles filières d'excellence susceptibles de favoriser l'implantation d'entreprises industrielles tout en permettant la création de nouvelles formations adaptées aux besoins des étudiants et des professionnels. Ainsi, parmi toutes les activités permettant de préserver l'environnement, certaines sont susceptibles de se développer fortement dans un avenir proche. A ce titre, la Communauté de Communes doit mener une expertise de la croissance de certaines filières par le biais d'études.

Cependant, pour mener à bien cet objectif de développement durable, la création de filières permettant d'apporter une valeur ajoutée environnementale ne sera pas suffisant. Il faut donc prendre en compte les possibilités de valorisation des produits, des effluents et des matières issues du processus classique de production. Les exigences légales relatives à cette valorisation seront de plus en plus contraignantes et l'agglomération de Guéret doit anticiper ces évolutions afin d'aider les entreprises à s'adapter. Il convient donc d'étudier sur le territoire intercommunal les possibilités de synergies entre entreprises permettant de limiter leur empreinte carbone. De plus, cette recherche peut également nous amener à « dénicher » de nouvelles filières créatrices d'emplois et de richesses.

Bien entendu, la modification des usages des entreprises industrielles liées aux problématiques environnementales et sociales se développe également pour les activités du secteur « tertiaire », les activités commerciales, le logement et les équipements publics. La Communauté de Communes souhaite donc travailler sur l'aménagement de nouveaux quartiers qui favoriseront le développement économique tout en répondant à la demande citoyenne d'une nouvelle forme de rapports sociaux, de nouveaux modes de déplacement, de protection de la biodiversité ayant pour objectif final d'améliorer la qualité de vie.

Axe 3: Soutenir le développement d'activités économiques et le développement de l'emploi

Suite à la crise financière de 2008 qui a engendré de grandes difficultés économiques, de très nombreuses entreprises de la Creuse en général et de la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury en particulier éprouvent aujourd'hui des difficultés qui ne leur permettent pas de se projeter dans l'avenir avec optimisme. Afin de soutenir les entreprises locales et la création d'emplois, il

semble pertinent de mobiliser des fonds permettant à ces entreprises de faciliter le recrutement de salariés. Ce dispositif d'aide doit être bien entendu limité dans le temps pour éviter les effets d'aubaine et répond à une situation particulière où les entreprises locales ont besoin d'un soutien fort de la puissance publique.

Egalement, dans un contexte de désindustrialisation avancé du territoire national, la Communauté de Communes s'évertue à soutenir les activités de services aux personnes qui sont fortement créatrices d'emplois. Or, depuis l'avènement des technologies de l'information et de la communication, il est indispensable de positionner le territoire intercommunal comme un espace adapté aux nouveaux enjeux liés à l'avènement du télétravail (téléassistance). Cette forme de travail rendue possible par les nouvelles formes de communication permet de créer des emplois dans le « travail à distance » qui est une nouvelle forme d'organisation du travail susceptible de diminuer les coûts d'exploitations des opérateurs publics et privés. Toutes les initiatives relatives à ces nouveaux modes d'organisations peuvent être sources de richesse et d'accueil de nouvelles populations pour les territoires ruraux et il convient donc de les aider dans leur primo-développement.

L'extension de la zone AFR (Aides à Finalité Régionale)

Le plan de redéploiement des armées, engagé par le Premier ministre le 25 juillet 2008, a prévu des mesures d'accompagnement afin de soutenir la reconversion des territoires touchés par des fermetures de sites militaires. Parmi ces mesures, le gouvernement a décidé, le 6 janvier 2009, d'utiliser la réserve de zonage AFR, pour classer en reconversion plusieurs sites militaires parmi les plus fragiles susceptibles de connaître des mutations économiques d'ici fin 2013.

Ainsi, la carte française des aides à finalité régionale a été étendue, avec l'autorisation de la Commission Européenne en date du 24 mars 2009, à certaines zones concernées par les restructurations du secteur de la défense. Vingt communes sur l'arc Guéret - Gouzou - Ussel sont désormais classées en zone AFR – voir décret 209-925 du 27 juillet 2009 modifiant le décret 2007-732 du 7 mai 2007. Ces vingt communes sont : Glenic, Ajain, Pionnat, Jarnages, Parsac, La Celle sous Gouzou, Gouzou, Saint-Chabrais, Chénérailles, Saint-Pardoux les Cards, Saint-Martial le Mont, Saint-Médard la Rochette, Alleyrat, Aubusson, Moutier-Rozelle, Saint-Quentin la Chabanne, Felletin, Croze, Clairavaux, La Courtine.

Zone de restructuration de défense (ZRD)

L'article 34 de la loi de finances rectificative 2008 comporte un volet de mesures d'exonérations fiscales et sociales d'attractivité pour les entreprises en création ou extension.

Suivant l'arrêté du 1^{er} septembre 2009 la zone d'emploi de Guéret (142 communes) est retenue en ZRD.

5. LES ENGAGEMENTS FINANCIERS LIES AU CONTRAT

L'État s'engage à apporter **2,24** millions d'euros dans le cadre de l'enveloppe spécifiquement consacrée au CRSD, en sus notamment des financements mobilisables au titre du contrat de projet Etat-Région.

L'Etat proposera de prioriser, en tant que de besoin, dans la programmation conjointe des crédits du contrat de projet Etat-Région et des fonds européens, les projets concourant à ce contrat, directement ou indirectement.

La communauté de communes de Guéret-Saint-Vaury s'engage à apporter, directement ou indirectement, les financements inscrits ci-dessous.

A ces soutiens financiers directs s'ajoutent des mesures d'accompagnement financières et fiscales, dont celles déjà citées au paragraphe 4, mais aussi la cession à l'euro symbolique de l'emprise libérée, conformément aux dispositions de l'article 67 de la loi de finances pour 2009.

Le financement des projets proposés dans le cadre du présent contrat fera également appel à la participation du Conseil Régional du Limousin et du Conseil Général de la Creuse, après délibération des assemblées.

Tableau des engagements financiers

Le CTI du 23 mars 2011 a retenu le préfinancement des actions : 3, 5 et 9.

Description de l'action Maître d'ouvrage	N° fiche	Coût total	Etat	Etat	Conseil Régional	Conseil Général	CCGSV	Autres financeme nts publics	Financemen ts privés
			FRED	FNADT					
AXE 1 : Favoriser l'accueil d'opérateurs publics et privés									
Aménager le parc industriel de l'agglomération de Guéret - CCGSV	1	800 000		160 000	80 000	160 000	400 000		
Soutenir l'implantation d'un projet de production d'énergie par méthanisation – Ste Abiodis	2	23 000 000	305 000	240 000				900000 ADEME 2 300 000 FEDER+ CR+CG+	19 255 000 Abiodis
Définir de manière approfondie les caractéristiques techniques du site de la BSMAT - CCGSV	3	60 000		48 000			12 000		
Etudier les possibilités de reconversion du site de la BSMAT en vue de la création d'activités économiques ou de services publics - CCGSV	4	1 364 000	1 091 200				272 800		
AXE 2 : Développer de nouvelles filières et de nouveaux projets respectueux des principes de développement durable									
Identifier les opportunités de développement des éco-activités liées à l'industrie - CCGSV	5	72 000		18 000	18 000		18 000	18 000 CE	
Détecter les potentiels de valorisation des matières issues des process et des produits en fin de vie - CCGSV	6	36 000		10 800	18 000		7 200		
Etudier la programmation de la création d'un éco-quartier tertiaire - CCGSV	7	72 000		18 000	18 000		18 000	18 000 CE	
AXE 3 : Soutenir le développement d'activités économiques et le développement de l'emploi									
Favoriser la création d'emplois nouveaux et durables - préfecture, CCGSV, CCI et CMA	8		175 000						
Soutenir le projet d'installation de la plate-forme téléphonique de la CAF - CCGSV	9	96 000		24 000					72 000 (CAF)
Développer le dispositif de Téléassistance avancée par l'installation de packs domotiques à domicile - CG 23	10	3 461 181		150 000		1 821 181		890 000 FEDER 600 000 CPER	
TOTAL DE TOUTES LES ACTIONS		29 136 181	1 571 200	668 800	134 000	1 981 181	728 000	4 726 000	19 327 000
(%) Part du financement		100	5,39	2,30	0,46	6,80	2,50	16,22	66,33

Globalement, le CRSD de Guéret génère plus de 29 M € d'investissement et 192 emplois directs : Fiche Action FA 2 : 30 emplois ; FA 4 : 100 e. ; FA 8 : 30 e. ; FA 9 : 12 e. ; FA 10 : 20 e.

6. LA GOUVERNANCE ET L'EVALUATION

6.1 La gouvernance

Un comité de pilotage et de suivi est constitué, sous l'égide du Préfet de la Creuse et du Président de la communauté de communes de Guéret - Saint-Vaury, pour assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation des mesures prévues au contrat. Il se réunira au moins une fois par an.

Il est composé des membres suivants ou de leur représentant :

- le Préfet de la Creuse
- le Président de la communauté de communes de Guéret - Saint-Vaury
- le Président du Conseil Régional du Limousin
- le Président du Conseil Général de la Creuse
- le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Creuse
- le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Creuse
- le Président de la chambre de l'agriculture de la Creuse
- un représentant de la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires
- un représentant de la Délégation aux Restructurations du Ministère de la Défense
- les directeurs de services de l'État concernés

Le Comité de Pilotage pourra s'adjoindre toute personne qualifiée en tant que de besoin. Le secrétariat du Comité sera assuré conjointement par la préfecture et la communauté de communes de Guéret - Saint-Vaury.

A chaque réunion du comité un point de situation précis sera réalisé. Des réunions techniques seront organisées en tant que de besoin en amont.

Au terme de chaque année d'application du contrat, l'opportunité d'une réorientation des actions et des moyens financiers disponibles sera examinée par les signataires.

6.2 L'évaluation

Une évaluation de la mise en œuvre du présent CRSD sera effectuée une fois par an par le comité de pilotage, en fonction des indicateurs de suivi et d'évaluation proposés dans le programme de gestion PRÉSAGE-DÉFENSE : PATRA (programme d'accompagnement territorial du redéploiement des armées), en s'attachant plus particulièrement au :

- suivi budgétaire des projets développés au titre du CRSD
- nombre d'emplois créés sur le périmètre de la communauté de communes de Guéret - Saint-Vaury
- nombre d'entreprises implantées ou développées sur le périmètre de la communauté de communes de Guéret - Saint-Vaury
- aux perspectives à court et moyen termes

Pendant toute la durée du contrat, une attention toute particulière sera portée à l'information des anciens personnels civils et militaires de la place de Guéret susceptibles d'être intéressés par les emplois créés dans le cadre du dispositif d'accompagnement du redéploiement des armées.

Un indicateur de suivi, le nombre d'agents recrutés sur des emplois créés au titre du CRSD, sera présenté à l'instance de gouvernance jusqu'à la date de fin du contrat.

7. LES FICHES ACTION

Fiches actions CRSD Guéret

Axe 1 : favoriser l'accueil d'opérateurs publics et privés

Action 1 : Aménager le Parc Industriel de l'agglomération de Guéret

Action 2 : Soutenir l'implantation d'un projet de production d'énergie par méthanisation

Action 3 : Définir de manière approfondie les caractéristiques techniques du site de la BSMAT

Action 4 : Etudier les possibilités de reconversion du site de la BSMAT en vue de la création d'activités économiques ou de services publics

Axe 2 : Développer de nouvelles filières et de nouveaux projets respectueux des principes de développement durable

Action 5 : Identifier les opportunités de développement des éco-activités appliqués à l'industrie

Action 6 : Détecter les potentiels de valorisation des matières issues des process et des produits en fin de vie

Action 7 : Etudier la programmation sur la création d'un éco-quartier tertiaire

Axe 3 : soutenir le développement d'activités économiques et le développement de l'emploi

Action 8 : Favoriser et soutenir la création d'emplois nouveaux et durables

Action 9 : Soutenir le projet expérimental de plate-forme téléphonique de la CAF

Action 10 : Développer le dispositif de téléassistance avancée par l'installation de packs domotiques à domicile

CRSD DE GUERET - AXE 1 - FICHE ACTION 1**AMENAGER LE PARC INDUSTRIEL DE L'AGGLOMERATION DE GUERET**

Objectifs : Aménagements complémentaires pour permettre l'installation de nouvelles entreprises dans de meilleures conditions.

Maître d'ouvrage : Communauté de communes de Guéret Saint Vaury

Lieu de réalisation : Guéret

Calendrier de réalisation :

- juillet 2011 à juillet 2012

Coût estimatif : 800 000 € HT

Commentaires et précisions : Le Parc industriel de l'agglomération s'étend sur 100 hectares. Des parcelles ont été aménagées pour offrir des prestations techniques et environnementales de haute qualité. En décembre 2007, la Communauté de communes a obtenu la certification ISO 14001 pour ce parc industriel. Cependant, pour permettre l'installation d'entreprises dans des conditions encore meilleures, des aménagements complémentaires doivent être réalisés (création d'une voie nouvelle, installation de l'ensemble des réseaux secs et humides en limite de parcelles, création de nouvelles parcelles aménagées, réhabilitation sur une partie de la voirie principale du Parc Industriel, terrassement des plates-formes). Ces travaux complémentaires doivent permettre d'installer 4 activités distinctes.

Résultats attendus :

installation de nouvelles entreprises industrielles et création d'emplois

Indicateurs d'évaluation :

- nombre d'emplois créés à moyen terme : environ 60
- augmentation des bases fiscales

PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	Taux de Participation	Montant
Communauté de communes de Guéret Saint Vaury	50%	400 000 €
ETAT (CRSD – FNADT)	20%	160 000 €
Conseil Général 23	20 %	160 000 €
Conseil Régional	10%	80 000 €
TOTAL	100%	800 000 €

CRSD DE GUERET - AXE 1 - FICHE ACTION 2**SOUTENIR L'IMPLANTATION D'UN PROJET DE PRODUCTION D'ENERGIE PAR METHANISATION**

Objectifs : Soutenir l'implantation à Guéret par la société ABIODIS Creuse d'une unité de valorisation de bio-masse par voie de méthanisation tri-phasique de divers déchets.

Maître d'ouvrage : la société ABIODIS Creuse au capital de 1 000 000 € siège social 9 avenue Charles de Gaulle 23 000 GUERET

Lieu de réalisation : zone d'activité certifiée ISO 14001 à Guéret

Calendrier de réalisation :

- autorisation d'exploitation : octobre 2011
- démarrage des travaux : décembre 2011
- fin des travaux : février 2013

Coût estimatif : investissement par la Société ABIODIS Creuse de 23 M € HT pour les 2 phases
Soutien : 3 745 000 € soit 16,2% sachant que l'ADEME ne rentre pas dans le cumul des aides.

Commentaires et précisions :

Le projet constitue une solution pour les collectivités du territoire de gestion des déchets de boues d'épuration, et d'utilisation de la chaleur produite pour alimenter un réseau de chaleur urbain .
 La Caisse des Dépôts et Consignations détient des parts dans l'actif d'ABIODIS à hauteur de 46%.

Résultats attendus : création de 30 emplois (18 dans la 1^{ère} phase +12 dans la 2^{ème} phase)

Indicateurs d'évaluation :

- respect du calendrier de réalisation ;
- nombre d'emplois créés ;
- impact sur l'économie résidentielle à l'échelle de la communauté de communes.

PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	Taux de Participation	Montant
Communautés de communes de Guéret Saint Vaury		
ETAT (CRSD/FRED)	2,3%	305 000
ETAT FNADT en complément		240 000
ADEME	3,9 %	900 000 (hors cumul des aides)
Conseil Régional		Le Conseil Régional
Conseil Général		et le Conseil Général
FEDER	10%	et le FEDER apportent ensemble 2 300 000 €
TOTAL des soutiens	16,2%	3 745 000 €

CRSD DE GUERET - AXE 1 - FICHE ACTION 3 ; validée au CTI du 23/03/2011**DEFINIR DE MANIERE APPROFONDIE LES CARACTERISTIQUES DU SITE DE LA BSMAT A GUERET**

Objectifs : Définir de manière approfondie les caractéristiques techniques du site de la Base de Soutien du Matériel de l'Armée de Terre (BSMAT) afin d'évaluer son potentiel « technique » de reprise

Maître d'ouvrage : Communauté de communes de Guéret Saint Vaury

Lieu de réalisation : GUERET (23000)

Calendrier de réalisation :

- rédaction d'un cahier des charges : novembre 2010
- lancement de la consultation : décembre 2010
- démarrage de l'étude : mars 2011

Coût estimatif : Etude approfondie d'un coût de 60 000 € TTC dont les points suivants devraient figurer dans le cahier des charges : plans masse, calculs des structures, sols, planchers, rapport de l'organisme de contrôle SOCOTEC, diagnostics thermiques, station d'épuration, mise à niveau par rapport aux normes civiles.

Commentaires et précisions :

Cette action a été validée par le Comité de pilotage du CRSD qui s'est réuni le 21 juin 2010. La participation attendue de l'Etat au travers de son enveloppe CRSD est de 48 000 €.

Résultats attendus : Evaluation du potentiel « technique » de l'emprise militaire afin de faciliter sa reconversion.

Indicateurs d'évaluation :

- respect du calendrier de réalisation
- rendu de l'étude

PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	Taux de Participation	Montant
Communautés de communes de Guéret Saint-Vaury	20%	12 000 €
ETAT (CRSD – FNADT)	80%	48 000 €
Conseil Général 23		
Conseil Régional		
TOTAL	100 %	60 000 €

CRSD DE GUERET - AXE 1 - FICHE ACTION 4

ETUDIER LES POSSIBILITES DE RECONVERSION DU SITE DE LA BSMAT EN VUE DE LA CREATION D'ACTIVITES ECONOMIQUES OU DE SERVICES PUBLICS

Objectifs : A partir des résultats issus de l'étude de la fiche action 3 faire un travail de définition des possibilités de reconversion du site compte tenu de ses caractéristiques

Maître d'ouvrage : Communauté de communes de Guéret Saint Vaury

Lieu de réalisation : Guéret

Calendrier de réalisation :

- étude d'une durée de 2 mois ½ au cours du 4^{ème} trimestre 2011
- mission de prospection de 12 mois avec un point à mi-parcours
- Calendrier de la libération des lieux : libération des hangars en 2012, libération complète du site en 2014

Coût estimatif : coût total de 1 364 000 €

- Etude de reconversion : 40 000 € TTC
- Action de recherche de repreneurs : 95 000 € TTC
- Aménagements liés à la nouvelle occupation du site : 1 229 000 €

Commentaires et précisions :

Le site de la BSMAT d'une surface de 19,7 hectares offre à la collectivité plusieurs possibilités de reconversion. Ce site est composé de 5 zones fonctionnelles distinctes dont l'entrepôt et les ateliers sont adaptés à l'accueil d'entreprises. La proximité de la RN 145 permet d'envisager l'implantation d'une activité logistique ou la création d'une aire de stationnement et services dédiés aux poids lourds. Ce site est également parfaitement adapté à l'accueil d'un nouveau centre de détention pénitentiaire sur l'agglomération de Guéret en raison de sa surface, de la desserte routière et la présence de tous les réseaux et des règlements d'urbanisme existants.

Résultats attendus : proposition de scénarii de reconversion, puis contact avec des porteurs de projets potentiels avec la création d'emplois- 100 emplois attendus.

Indicateurs d'évaluation :

- nombre d'emplois potentiellement implantables sur le site du BSMAT
- nombre de visites d'entreprises extérieures sur le site
- nombre d'emplois exogènes prévus à 3 ans par les projets d'implantation.

PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	Taux de Participation	Montant
Communautés de communes de Guéret Saint-Vaury	20%	272 800 €
ETAT (CRSD – FRED)	80%	1 091 200 €
Conseil Général 23		
Conseil Régional		
TOTAL	100 %	1 364 000 €

IDENTIFIER LES OPPORTUNITES DE DEVELOPPEMENT DES ECO-ACTIVITES APPLIQUEES A L'INDUSTRIE

Objectifs : développer un pôle de compétences dans le domaine des éco-activités industrielles :

- sur un créneau non encore concurrencé
- sur un site récemment aménagé et bénéficiant de la qualification ISO 14001
- en se servant de la méthodologie qui a permis la mise au point du pôle domotique et santé
- aussi bien dans le domaine industriel qu'en matière de formation

Maître d'ouvrage : Communauté de Guéret Saint-Vaury en partenariat avec la CCI, la Chambre de métiers et de l'artisanat, Limousin Expansion et l'Université de Limoges

Lieu de réalisation : GUERET (23000)

Calendrier de réalisation :

- rédaction du cahier des charges : mai-juin 2011
- choix du prestataire : septembre 2011
- démarrage de l'étude : octobre 2011

Coût estimatif :

Le montant prévisionnel de l'étude stratégique réalisée par un prestataire spécialisé est de : 72 000 € TTC

Commentaires et précisions :

Cette étude doit permettre l'identification de nouvelles filières (identification des différentes potentialités, benchmarking, expertise), de proposer un modus operandi pour leur développement sur le territoire ; le cas échéant s'accompagner d'actions de prospection exogène et de déterminer le développement de nouvelles filières de formation et d'activités de recherche-développement. Cette action a été validée par le Comité de pilotage du CRSD qui s'est réuni le 21 juin 2010.

Résultats attendus : détermination d'une filière de compétences et des premières actions à envisager pour développer cette filière sur la Communauté de communes de Guéret Saint-Vaury

Indicateurs d'évaluation :

Perspectives de :

- création d'entreprises
- création d'emplois
- créations de nouvelles formations initiales et continues.

PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	Taux de Participation	Montant
Communautés de communes de Guéret Saint Vaury	25%	18 000 €
ETAT (CRSD- FNADT)	25%	18 000 €
Conseil Général 23		
Conseil Régional	25%	18 000 €
Europe (Leader)	25%	18 000 €
TOTAL	100 %	72 000 €

CRSD DE GUERET - AXE 2 - FICHE ACTION 6**DETECTER LES POTENTIELS DE VALORISATION DES MATIERES ISSUES DES PROCESS ET DES PRODUITS EN FIN DE VIE**

Objectifs : Réaliser une étude-action pour détecter les potentiels de valorisation des matières issues des process et des produits en fin de vie et de créer un modèle de valorisation.

Maître d'ouvrage : Communauté de communes de Guéret Saint Vaury

Lieu de réalisation : Guéret

Calendrier de réalisation :

- Rédaction du cahier des charges : octobre-novembre 2011
- Choix du prestataire : janvier 2012
- Démarrage de l'étude : février 2012

Coût estimatif : 36 000 € TTC

Commentaires et précisions : Le projet consiste en la création d'un modèle de valorisation des matières issues des process (effluents, déchets...) et des produits en fin de vie. Le parc industriel de Guéret , certifié ISO 140001 et les zones en cours de requalification sont adaptés pour répondre à la volonté du territoire de s'engager dans une démarche d'écologie industrielle qui est une nouvelle pratique de management environnemental. Il s'agit de valoriser les déchets d'une filière comme ressources pour cette même filière ou pour une autre filière de manière à ce qu'il ne reste des déchets en quantité minimale.

Résultats attendus :

- implantation d'un projet industriel dans le domaine de l'éco-industrie
- création d'emplois
- création d'une filière de recherche, développement et industrialisation dans ce domaine
- amélioration de l'éco-efficacité des entreprises
- améliorer l'image du territoire par la réduction des pollutions et des nuisances
- réduire le coût de traitement des déchets

Indicateurs d'évaluation :

- nombre d'emplois créés
- quantité de déchets réutilisables ou recyclables

PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	Taux de Participation	Montant
Communautés de communes de Guéret Saint-Vaury	20%	7 200 €
ETAT (CRSD– FNADT)	30%	10 800 €
Conseil Général 23		
Conseil Régional + ADEME	50%	18 000 €
TOTAL	100%	36 000 €

CRSD DE GUERET - AXE 2 - FICHE ACTION 7**ETUDIER LA PROGRAMMATION DE LA CREATION D'UN ECO-QUARTIER
TERTIAIRE**

Objectifs : Aménager un nouveau quartier dédié au tertiaire dans le cadre du développement durable, en réduisant son impact sur l'environnement, en favorisant le développement économique par le biais d'installation de commerces et de locaux tertiaires, en améliorant la qualité de la vie, la mixité et l'intégration sociale.

Maître d'ouvrage : Communauté de communes de Guéret Saint-Vaury

Lieu de réalisation : Guéret

Calendrier de réalisation :
2^{ème} semestre 2011

Coût estimatif : 72 000 € TTC

Commentaires et précisions : Il s'agit d'une mission de définition des besoins, de programmation architecturale et d'ingénierie juridique et financière en tenant compte des problématiques suivantes : systèmes de déplacements propres et réduction des trajets habitation-travail-loisirs-commerces, intégration sociale et équilibre intergénérationnel, la dynamisation de la création d'emplois par la création d'équipements et de commerces, la gestion de l'eau et le traitement des déchets, la stratégie énergétique et le respect des critères de Haute Qualité Environnementale pour la construction.

Résultats attendus :

- faisabilité d'un éco-quartier tertiaire
- lieu d'implantation de cet éco-quartier
- moyens financiers à mettre en oeuvre
- contraintes à la réalisation du projet

Indicateurs d'évaluation : Prospective sur

- la création et le développement d'entreprises tertiaires
- la création de logements adaptés à la population
- le développement d'équipements publics
- la localisation de commerces de proximité

PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	Taux de Participation	Montant
Communauté de communes de Guéret Saint-Vaury	25%	18 000 €
ETAT (CRSD – FNADT)	25%	18 000 €
Conseil Général 23		
Conseil Régional	25%	18 000 €
Europe Leader	25%	18 000 €
TOTAL	100%	72 000 €

CRSD DE GUERET - AXE 3 - FICHE ACTION 8**FAVORISER ET SOUTENIR LA CREATION D'EMPLOIS NOUVEAUX ET DURABLES**

Objectifs : Renforcer l'attractivité du territoire de la Communauté de communes de Guéret Saint-Vaury et favoriser l'implantation d'activités ou le développement de filières créatrices d'emplois pérennes et compenser partiellement la perte des emplois due à la fermeture de la BSMAT

Maître d'ouvrage : Etat, CCI et CMA

Lieu de réalisation : Territoire de la Communauté de communes de Guéret Saint Vaury

Calendrier de réalisation :

- Pendant la durée du contrat de site soit 3 ans éventuellement prolongée de 2 ans maximum

Coût estimatif : 175 000 €

- montant de l'aide : 5 000 € pour tout emploi supplémentaire créé à temps complet et à durée indéterminée
et 10 000 € si la personne recrutée est un salarié de la BSMAT
soit 175 000 € pour la création de 30 emplois dont 5 recrutements de salariés de la BSMAT

Commentaires et précisions : Sur le territoire de la Communauté de communes de Guéret Saint Vaury situé en grande partie en zone AFR et en totalité en zone de restructuration de la défense (ZRD) et où seul le premier emploi est éligible à la prime régionale à l'emploi. Le FRED complètera les dispositifs existants (aide du Conseil Régional, DCT) dès le deuxième emploi créé et cela suivant le règlement intérieur du dispositif de soutien à l'emploi élaboré par la CCI et la CMA de la Creuse au regard des choix retenus par les acteurs locaux.

Résultats attendus :

Création minimum de 30 emplois

Indicateurs d'évaluation :

- nombre d'emplois créés

PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	Taux de Participation	Montant
Communautés de communes de Guéret Saint-Vaury		
ETAT (– CRSD/FRED)		175 000 €
Conseil Général 23		
Conseil Régional		
TOTAL		175 000 €

CRSD DE GUERET - AXE 3 - FICHE ACTION 9 ; validée au CTI du 23/03/2011**SOUTENIR LE PROJET EXPERIMENTAL DE PLATEFORME TELEPHONIQUE DE LA CAF**

Objectifs : consolider l'activité de la CAF de Guéret et contribuer à l'aménagement du territoire en créant des emplois en Creuse par le transfert d'une activité de la CAF de Paris (qui consiste à assurer la réponse téléphonique de niveau 1 d'une partie des flux de la CAF de Paris).

Maître d'ouvrage : la Caisse d'allocations familiales de la Creuse et 5 CAF en milieu rural (Aveyron, Cantal, Corrèze, Creuse et Lot)

Lieu de réalisation : GUERET (23000)

Calendrier de réalisation :

- organisation technique et informatique de la plate-forme et formation de 12 personnes recrutées en mission intérimaire à Guéret :avril-mai 2010
- démarrage de la plate-forme téléphonique à la CAF de la Creuse pour le compte de la CAF de Paris : juin 2010
- bilan des 6 mois d'expérimentation et processus de pérennisation de la plate-forme et des emplois correspondants : à partir de décembre 2010

Coût estimatif : Le montant global des investissements nécessaires est de : 96 000 € dont :

- 38 500 € en frais de matériels
- 57 500 € en frais de rémunération de l'encadrement et de formation des nouveaux personnels.

Commentaires et précisions :

Cette action a été validée par le Comité de pilotage du CRSD qui s'est réuni le 21 juin 2010. La participation attendue de l'Etat au travers de son enveloppe CRSD est de 24 000 €

Résultats attendus : un bon ratio agent/nombre d'appels aboutis et un taux de transfert des appels de niveau 1 vers le niveau 2 satisfaisant

Indicateurs d'évaluation :

- nombre d'emplois créés à l'issue de la période d'expérimentation (entre 12 et 20). calendrier de la pérennisation de l'action

PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	Taux de Participation	Montant
CAF de la Creuse	75%	72 000
ETAT (CRSD – FNADT)	25%	24 000
Conseil Général 23		
Conseil Régional		
Europe (FSE pour mémoire car base d'investissement différente)		
TOTAL	100 %	96 000 €

CRSD DE GUERET - AXE 3 - FICHE ACTION 10

DEVELOPPER LE DISPOSITIF DE TELEASSISTANCE AVANCEE PAR INSTALLATION DE PACKS DOMOTIQUES A DOMICILE

Objectifs : faire bénéficier les personnes en perte d'autonomie (personnes âgées ou handicapées) en Creuse du savoir faire et de la maîtrise technologique acquis au niveau départemental à travers les actions du Pôle d'Excellence Rurale « domotique et santé » porté dès 2006 par la Communauté de communes de Guéret Saint Vaury et dans le cadre duquel le Conseil Général a mené une expérimentation de packs domotiques à domicile et en établissement pour personnes âgées. Conforter le maintien à domicile grâce à des prestations de sécurité et de confort. Stimuler l'économie, l'emploi et le savoir faire local en matière de matériel domotique, d'installation et de maintenance de téléassistance

Maître d'ouvrage : Conseil Général de la Creuse

Lieu de réalisation : Equipe du Conseil Général et plateforme de téléassistance à Guéret, points de départ de l'opération départementale

Calendrier de réalisation :
4 ans à partir de juillet 2010

Coût estimatif : 3 461 181 € HT comprenant :

- la prise en charge de la prestation : 3 061 181 € (achat équipements, contrainte service public, diagnostics électriques)
- le coût de l'équipe technique : 400 000 €

Commentaires et précisions : Le dispositif comprend la constitution d'une équipe dédiée au sein du Conseil Général composée d'un chef de projet et de 3 techniciens, la mise en place d'une plateforme de téléassistance par un délégataire de service public installée à Guéret, la création d'un groupement d'artisans en charge de l'installation et de la maintenance des packs domotiques. Le pack comprend la téléassistance, un détecteur de fuite de gaz et de fumée, un détecteur de température extrême, une automatisation de l'éclairage.

Résultats attendus :

- équiper 2 000 foyers creusois de packs domotiques d'ici 4 ans
- création de 20 emplois

Indicateurs d'évaluation :

- nombre de foyers équipés par an
- amélioration de la sécurité des personnes : évolution du nombre de chutes ou de sinistres ayant occasionné l'intervention des services de secours
- mesure du degré de satisfaction des usagers par enquête spécifique

intégration dans le programme d'évaluation en cours d'élaboration avec le concours de l'Université et du CHRU

PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	Taux de Participation	Montant
Autofinancement du Conseil Général	52,7%	1 821 181 €
ETAT (CRSD/FNADT)	4,3%	150 000 €
CPER (handicap et dépendance)	17,3%	600 000 €
FEDER(mesure37)	25,7%	890 000 €

TOTAL	100%	3 461 181 €
-------	------	-------------

Signatures des partenaires

L'Etat

représenté par Monsieur Claude SERRA, Préfet de la Creuse :

Signature :

La communauté de communes de Guéret - Saint-Vaury

représentée par Monsieur Michel VERGNIER, député-maire de Guéret et Président de la communauté de communes de Guéret - Saint-Vaury

Signature :

Guéret, le XXXXX

ANNEXES

Annexe 1 : Le diagnostic établi par SODIE/SEMAPHORES

Annexe 2 : L'étude d'impact réalisée par la direction régionale de l'INSEE

Annexe 3 : Plan schématique de l'ETAMAT Ingénieur Général Guineau (site du détachement de la 13^{ème} BSMAT de Guéret a)

